

# CONSEIL GENERAL DE VALANGIN

## SEANCE ORDINAIRE

**LUNDI 24 AVRIL 2017, SALLE DU CONSEIL GENERAL**

**Présidence** : Mme Mélanie Aquilon

### **Ordre du jour :**

1. Appel
2. Procès-verbal de la séance du 20 février 2017
3. Adhésion à l'association des plus beaux villages de Suisse
4. Points-Déchets
5. Interpellation, déposée par le Groupe Indépendant, en lien avec le projet de construction de Biolet
6. Motion, déposée par le Groupe Indépendant, en lien avec le projet de construction de Biolet
7. Informations diverses
8. Divers

Mme Aquilon ouvre la séance, salue les membres présents, le public et la presse, elle demande s'il y a des modifications à l'ordre du jour ? Tel n'étant pas le cas, l'ordre du jour peut être suivi tel quel.

### **1. Appel**

12 personnes présentes

3 personnes excusées : MM. Louis Schneider, Fabien Nguyen et Manuel Vieira

### **2. Procès-verbal de la séance du 20 février 2017**

La lecture n'en est pas demandée. Aucune remarque. Le procès-verbal est accepté à l'unanimité, avec remerciements à son auteur.

### **3. Adhésion à l'association des plus beaux villages de Suisse**

Mme Widmer prend la parole et précise que cette association a été créée en 2016 en Suisse. Elle existe dans d'autres pays, la France, l'Allemagne par exemple.

Durant l'année 2016 différents villages avec un charme particulier ont déjà rejoint l'association. Il est souhaité que la commune de Valangin rejoigne l'association au vu de son passé historique, de son bâti, etc.

Pour quels bénéfices ? Pour avoir une visibilité à l'échelle nationale, être dans le réseau, faire la promotion des commerces et des artisans, voir Valangin rayonner loin à la ronde, sont les différents bénéfices dont pourrait tirer parti le village. Pour

les associations et les sociétés locales, ce serait aussi une plus-value lors de demandes de soutien financier par exemple.

Selon l'association, il y a actuellement 26 villages qui l'ont rejoint et il est espéré que le 27<sup>ème</sup> sera Valangin.

Le Conseil communal in corpore encourage le législatif à adhérer à ce projet.

M. Balmer demande s'il y a une durée incompressible ou si on peut la quitter quand on veut ?

Mme Widmer répond qu'on ne s'engage pas pour une durée indéterminée, on peut sortir quand on veut, la reconduction est tacite d'année en année.

Il y a un point sur lequel l'association demande que la commune fasse une réflexion profonde, c'est celui du parcage dans le Bourg. Il faudra améliorer la situation et la commission « trafic » s'est déjà penchée sur le sujet. Des pistes ont déjà été explorées : limiter le trafic, des week-ends sans voiture par exemple. Des réflexions doivent se mettre en place afin de répondre le mieux possible aux exigences de l'association.

M. Challandes préférerait que la somme de CHF 500.00 (coût de l'adhésion) soit investie dans des projets communaux, car il doute fortement que le problème du parcage dans le Bourg trouve une issue satisfaisante. Cela fait des années que ce problème est récurrent et qu'aucune solution ne s'est profilée.

Au vote :

6 oui

4 abstentions

1 refus

L'adhésion à l'association des plus beaux villages de Suisse est entérinée.

#### **4. Point-Déchets**

M. Margotin retrace l'historique qui a conduit l'ancien Conseil communal à prendre la décision de retirer certaines bennes.

Après cette décision, le législatif a émis le désir de revenir sur cette décision.

M. Margotin informe que depuis 4 mois d'utilisation, une seule personne a manifesté son mécontentement et l'employé de voirie a constaté lui, une nette amélioration des incivilités.

Le Conseil communal estime qu'il n'est pas pertinent de revenir en arrière. Il faut plutôt avoir une vision globale de la gestion des déchets.

Le Groupe Indépendant propose la création d'une commission afin de réfléchir sur le long terme.

M. Terbaldi mentionne le fait qu'une commune a obtenu un prix pour la qualité de sa gestion des déchets et qu'on pourrait s'approcher de cette commune pour tirer parti de son expérience.

A l'unanimité, il est décidé de créer une commission des déchets.

#### **5. Interpellation en lien avec le projet de construction de Biolet (Groupe Indépendant)**

M. Terbaldi donne lecture de l'interpellation.

M. Vieira, pour le Conseil communal, fait part de sa position quant à ce dossier et informe que le sujet a déjà été largement débattu en séance. Le Conseil

communal a fait son devoir et a transmis, comme il en a l'obligation, le dossier au service de l'aménagement du territoire. Il mentionne que le dossier est actuellement en observation auprès de ce service qui remettra un rapport et fera une appréciation. Avec ce document, le Conseil communal pourra se positionner et le Conseil général sera tenu au courant.

Au niveau des dérogations, le SAT n'empêche pas le dossier de suivre son cours. Elles sont demandées par l'architecte et à lui de prouver leur nécessité.

Il y a 9 dérogations et 9 oppositions.

En ce qui concerne la deuxième partie de l'interpellation concernant un changement du règlement d'aménagement et du règlement des constructions, M. Vieira informe que le PAL (plan d'aménagement local) doit être remis à jour et que le Conseil communal est déjà au travail pour le faire.

Il faut que le PAL soit en adéquation avec les règlements cantonaux.

M. Vieira ajoute que le Conseil communal est conscient que le projet de Biolet est un projet de grande envergure et que ce n'est pas tous les jours qu'il doit traiter des affaires aussi conséquentes.

Pour le Conseil communal, le SAT est une référence et il suivra avec attention les observations émises par ledit service pour se positionner au mieux des intérêts communautaires.

## **6. Motion en lien avec le projet de construction de Biolet (Groupe Indépendant)**

Mme Schilling donne lecture de la motion.

M. Vieira informe que le Conseil communal va faire un rapport circonstancié qui sera envoyé aux conseillers généraux. Le Conseil communal souhaite donner des nouvelles rapidement, le sujet étant épineux, mais préfère attendre qu'il ait des certitudes.

Au niveau des dérogations, il faut que l'architecte prouve leur nécessité.

Le SAT est d'accord de venir sur place pour aider le Conseil communal, l'architecte et le promoteur également.

## **7. Informations diverses**

M. de Tribolet donne quelques informations sur le sujet du transfert des eaux usées du village de Boudevilliers dans le réseau A4EOVR. Il a été opté pour la solution de remplacement du réseau d'évacuation des eaux usées par le biais d'un forage dirigé, ceci afin de résoudre les problèmes d'évacuation que l'on connaît actuellement et qui génèrent des gros frais d'exploitation.

Le bureau SD, à l'origine du projet, a reconnu ses torts et va payer la future étude du dossier et payer des dédommagements, en tout cela représente une somme de CHF 100'000.00.

Pour Valangin, il s'agira d'investir une somme située entre 20 et 30 milles francs, le reste sera payé par la commune de Val-de-Ruz.

M. Margotin informe que dès cette année, la fête nationale sera organisée à Valangin et non plus à Engollon avec le Val-de-Ruz. Le Conseil communal lance un appel à toutes les bonnes volontés pour mettre sur pied cette manifestation.

M. Jaques propose qu'elle soit organisée le 31 juillet pour que les valanginois puissent assister aux feux du 1<sup>er</sup> août à Neuchâtel ou ailleurs.

Mme Aquilon propose que les personnes intéressées s'approchent du Conseil communal.

M. Widmer, au nom de la commission Avenir du village, fait part qu'une rencontre sera organisée le dimanche 21 mai, en profitant des infrastructures mises en place pour la brocante le 20, pour connaître les desiderata de la population, pour développer le village, collecter un certain nombre de suggestions qui remonteront jusqu'au Conseil communal, et l'aideront dans ses choix.

Le sujet de la fusion ou de l'indépendance sera aussi discuté.

Il invite tout le monde à venir et indique qu'un tout-ménage sera fait pour annoncer cet événement. L'organisation sera assumée par la commission.

M. Vieira informe que la troupe de théâtre Les compagnons du Bourg a changé de directeur. M. Siegenthaler laisse sa place à Mme Annick Cheyrou.

Travaux sur la toiture du Bourg 1. M. Vieira informe que le Conseil communal a fait stopper les travaux. Un courrier du SAT invite le propriétaire à se mettre en conformité. Le Conseil communal suit de très près ce dossier.

M. Vieira indique qu'un vernissage aura lieu pour la fresque de M. Telmo Guerra. La date sera communiquée ultérieurement.

M. Vieira, sur proposition de l'administratrice, demande si l'envoi des convocations et autres documents peut être fait par mail et non plus par la poste, ceci pour des raisons de logistiques et financières ? OK pour tout le monde, sauf Mme Alves qui continuera de recevoir les documents sous forme papier.

Mme Widmer informe que l'arrêté pour la hausse du coefficient n'a pas fait l'objet d'un référendum et qu'il a d'ores et déjà été sanctionné par le Conseil d'Etat qui a accepté l'entrée en vigueur rétroactive au 1<sup>er</sup> janvier.

## **8. Divers**

Mme Schilling demande si les tables de la P'tite Prairie seront remplacées ? Oui, répond le Conseil communal, elles ont été commandées cet hiver et seront installées prochainement.

La séance est levée à 20h40

La présidente  
M. Aquilon

L'administratrice  
F. Dubois